

CONCOURS EXTERNE D'ATTACHÉ TERRITORIAL – Session 2024

SPÉCIALITÉ :

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION : ENTRETIEN

FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS

Article 9 du décret n° 2009-756 du 22 juin 2009 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des attachés territoriaux.

L'entretien vise à apprécier, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, les connaissances administratives générales du candidat et sa capacité à les exploiter, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie.

L'entretien débute par une présentation par le candidat de son parcours et de sa motivation, à partir de la présente fiche individuelle de renseignements qui devait être déposée sur l'espace sécurisé de chaque candidat, **au plus tard le 14 NOVEMBRE 2024 DERNIER DÉLAI.**

L'entretien avec le jury, d'une durée de vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus de présentation par le candidat, est affecté d'un coefficient 4. Il donne seul lieu à notation. La fiche de renseignements n'est pas notée.

Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leur parcours en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. La fiche individuelle de renseignements comprend une rubrique prévue à cet effet. Pour présenter cette épreuve adaptée, ils transmettent une copie de ce diplôme au service organisateur du concours au plus tard avant le début de la première épreuve d'admission (article 3 du décret n°2018-238 du 3 avril 2018 relatif aux modalités d'organisation des concours externes de certains cadres d'emplois de catégorie A de la fonction publique territoriale pour les titulaires d'un doctorat), soit pour cette session, le 28 avril 2025.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

► Le numéro de dossier qui vous a été attribué lors de votre inscription est un numéro d'enregistrement dans l'application qui gère le concours auquel vous vous êtes inscrit(e).

Il se distingue du numéro d'anonymat qui vous sera attribué le jour du déroulement de la première épreuve dudit concours.

NUMÉRO D'IDENTIFICATION :

NOM DE FAMILLE :

NOM D'USAGE :

PRÉNOMS :

ÉTUDES-FORMATIONS

► Mentionnez au minimum le diplôme ou titre le plus élevé dont vous êtes titulaire

Ceci ne vous dispense pas de fournir lors de la constitution du dossier d'inscription la copie du diplôme ou titre requis pour accéder au cadre d'emplois concerné.

► Indiquez les stages effectués dans le cadre d'un cursus d'études et/ou les formations suivies dans un cadre professionnel/personnel.

DIPLÔMES / TITRES :

Diplôme(s) / Titre(s)	Date d'obtention (jj/mm/aaaa)

FORMATIONS / STAGES :

Intitulé	Organisme	Durée «du...au...» ou « nb de jours/mois/années »

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (pour tous les candidats)

► Indiquez votre expérience professionnelle (emploi salarié, emploi-étudiant, service civique, etc).

Durée	Employeur	Activité	Description de la fonction exercée

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES pour tous les candidats :

Travaux de recherches, responsabilités associatives (domaine social, sportif, culturel...)

► Si vous le souhaitez, vous pouvez porter à la connaissance du jury, en 20 lignes (Times new roman : 12 / marges gauche et droite : 2 cm au minimum, sans interligne) des renseignements complémentaires sur votre situation, vos travaux de recherche, etc.

► Le document dactylographié sur lequel vous aurez notamment exposé les renseignements relatifs à vos travaux de recherches et vos responsabilités associatives devra mentionner vos noms et prénoms.

S'il n'est pas déposé sur votre espace sécurisé au **plus tard le 14 NOVEMBRE 2024 (23h59) DERNIER DÉLAI** alors le jury qui procédera à votre audition ne pourra pas en prendre connaissance.

CADRE RÉSERVÉ AUX TITULAIRES D'UN DOCTORAT

Intitulé du doctorat	Date d'obtention (jj/mm/aaaa).

**LES ACQUIS DE VOTRE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE RÉSULTANT DE LA
FORMATION À LA RECHERCHE ET PAR LA RECHERCHE
(uniquement pour les candidats titulaires d'un doctorat)**

► Caractérisez, en 20 lignes maximum (Times new roman : 12 / marges gauche et droite : 2 cm au minimum, sans interligne), les éléments qui constituent, selon vous, les acquis de votre expérience professionnelle et précisez vos motivations.

► Le document dactylographié sur lequel vous aurez notamment exposé les acquis de votre expérience professionnelle devra mentionner vos noms et prénoms.

S'il n'est pas déposé sur votre espace sécurisé au **plus tard le 14 NOVEMBRE 2024 (23h59) DERNIER DÉLAI** alors le jury qui procédera à votre audition ne pourra pas en prendre connaissance. Toutefois, vous avez jusqu'au **28 avril 2025** pour fournir une copie de votre diplôme de doctorat.